

REGLEMENT DU TOURNOI DE DETECTION

Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton



TITRE I

Conditions générales

Article 1 : Généralités

Le Tournoi de Détection (TD) est une compétition sur 1 journée ouverte aux catégories minibad, poussins, benjamins.

Il a pour but de :

- Motiver les premières catégories, minibad, poussins... à la compétition
- Faire progresser le niveau de jeu
- Identifier les joueurs à potentiel

La gestion du TD est assurée par la Commission Performance.

Article 2 : Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison le Tournoi de Détection, se déroulant selon les règles de la FFBA D énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement.

Ce tournoi se déroule au lendemain du regroupement régional Minibad-Poussins.

Article 3 : Participants

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBA D pour la saison en cours et ne faisant pas l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

Article 4 : Catégories

La compétition ne fonctionnera pas sous forme de catégories mais avec des poules en fonction des niveaux de jeu, sous forme de TOPS.

Le niveau de jeu prendra en compte les CPPH des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Compétition. L'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

Article 5 : Inscriptions

Seuls les tableaux de simples seront proposés : SH et SD.

Article 6 : Volants

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBA D. Ils sont à la charge des joueurs.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Tout joueur participant au TD devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBA D. Le port de tenues de club ou de Codep est évidemment autorisée.

TITRE II

Modalités d'organisation du TD

Article 1 : Organisateur

La Ligue est l'organisatrice de la compétition et devra disposer de **7 terrains minimum**.

Article 2 : Horaires

La compétition s'organiser sur 1 journée.

Horaires de la compétition : Dimanche : 9h00 - 17h

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour le TD peuvent être revus chaque année par le Conseil d'Administration de la Ligue.

Pour les joueurs en dehors du stage Ligue : **5 euros** pour un tableau par joueur

Article 4 : Tableaux

Les tableaux se déroulent en poule selon le niveau (classement) et non pas par catégorie des joueurs, soit **TOPS**. En **Simple**, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 5 joueurs en poule unique.

Règle de sélection des joueurs :

La sélection des joueurs se fera par la Ligue.

Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux sera à J-15.

Article 5 : Arbitre

La compétition est placée sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la CLOT.

Les indemnités et les frais de déplacement sont à la charge de la ligue. Le coût de restauration est à la charge de l'organisateur d'une étape.

Article 6 : Résultats

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

Article 7 : Droit à l'image

Les joueurs participant au TD acceptent d'être photographié. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra-être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.

Article 9 : Respect du règlement

L'inscription au TD vaut acceptation du présent règlement.

TITRE III

Sanctions et réclamations

Article 1 : Disqualification

Le JA a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

Article 2 : Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au JA et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition.

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné.

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 3 : Appel

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait auprès de la Commission Litiges de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.